

Communiqué de presse Legalstart.fr  
Paris, le 6 février 2018

## Salon des Entrepreneurs : La France, championne d'Europe pour la création d'entreprises ?

**Legalstart.fr, la plateforme en ligne leader des démarches administratives et juridiques des PME/TPE a aidé plus 50 000 entrepreneurs à créer leur société depuis 2014. Selon l'Etude Legalstart.fr, la France est un des pays d'Europe où la création d'entreprise se fait le plus rapidement et pour un prix ultra compétitif.**

A l'occasion du Salon des Entrepreneurs organisé à Paris les 7 et 8 février, Legalstart.fr a comparé les délais et les coûts de création d'une entreprise (SARL) dans les principaux pays européens<sup>1</sup>. Il existe deux coûts distincts quand on parle de création d'entreprise ; le coût de l'immatriculation de la société auprès de l'administration et le coût de l'accompagnement dans la création par un avocat, un expert-comptable ou encore une legaltech.

### Quels sont les coûts et les délais d'immatriculation d'une entreprise en Europe ?

Les choses évoluent et malgré les idées reçues, la France, qui se trouve au cœur de la révolution des legaltechs, est bien placée. Il est possible de créer légalement son entreprise en 24 heures pour une somme raisonnable. Ce n'est pas le pays qui pratique les coûts les plus bas, mais immatriculer son entreprise en France reste abordable et coûte entre 200 et 250 euros.

En Europe, on a pu constater que les entrepreneurs ne sont pas tous logés à la même enseigne lorsqu'ils se lancent dans la création d'une entreprise.

Sur le papier, l'Italie remporte la palme, 120 euros et seulement 24 heures suffisent en principe à faire immatriculer votre société.

Au Royaume-Uni, le coût de l'immatriculation est d'une quinzaine d'euros, mais les délais de création peuvent atteindre les dix jours. On observe donc deux catégories de pays : ceux dans lesquels les coûts de création sont bas mais les délais peuvent être long, et ceux dans lesquels les délais de création sont courts mais les coûts sont plus élevés.

Si on s'intéresse aux pays dans lesquels les coûts de création sont élevés, on remarque qu'en Finlande le coût d'immatriculation est de 380 euros. La facture est encore plus élevée pour les deux pays européens qui sont obligés de passer par un notaire pour créer leur entreprise : les Espagnols et les Allemands. Entre les coûts de création et les frais de notaire, les Espagnols doivent déboursier plus de 700 euros, et les Allemands entre 400 et 800 euros. Les Autrichiens doivent, quant à eux, s'acquitter de 350 à 500 euros de frais d'Etat, auxquels s'ajoutent 32 euros de frais d'enregistrement. Avec un coût de création d'environ 200-250 euros, la France est donc bien placée.

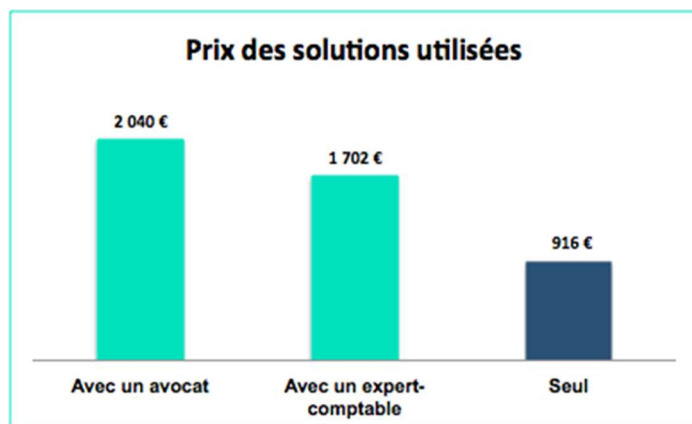
Outre l'aspect financier, c'est le délai de création qui est problématique pour bien des pays. Seules l'Italie et la France tirent leur épingle du jeu avec une durée d'immatriculation de 24 heures.

Elle dure ainsi entre 3 et 10 jours en Allemagne, au moins 5 jours en Espagne et en Suède, et au minimum deux semaines au Portugal, en Finlande et en Pologne. Si vous souhaitez créer votre entreprise au Danemark il faudra vous armer de patience car la création d'une entreprise peut prendre jusqu'à 3 semaines.

### Quels sont les frais d'accompagnement à la création d'entreprise en France ?

Les coûts de création que l'on vient de citer ne comprennent pas les frais d'accompagnement à la création d'entreprise. En France, depuis quelques années, il est possible d'être accompagné dans la création de son entreprise sans avoir à engager des frais d'avocats considérables.

Certains facteurs expliquent les coûts relativement peu élevés de la création d'entreprise en France et l'émergence des legaltech en est un. Si les avocats et les experts-comptables ont longtemps gardé la mainmise sur ces procédures, l'émergence de plateformes telles que Legalstart.fr, a bouleversé le marché en permettant aux entrepreneurs de créer seul leur entreprise.



Une étude [OpinionWay pour Legalstart.fr](#) de 2016 montre qu'il est deux fois moins cher de créer son entreprise seul avec des outils en ligne qu'avec le concours d'un avocat (916 contre 2040 euros).

Entièrement dématérialisées, les solutions legaltech ont l'avantage de correspondre au budget serré des entrepreneurs. Le service de Legalstart.fr ne coûte que 149 euros et offre un véritable accompagnement pédagogique

tout au long du processus de création.

Ultra simple, la création d'entreprise se fait en quelques clics. Pour proposer une offre toujours plus complète et adaptée aux besoins de ceux qui se lancent dans l'aventure entrepreneuriale, Legalstart.fr travaille avec des partenaires experts dans leur domaine.

Legalstart.fr est par exemple partenaire de la [néobanque en ligne Qonto](#) pour créer dans la foulée son compte bancaire professionnel ou encore d'[Axa pour proposer aux entrepreneurs une solution de protection juridique](#).

La comparaison des principaux pays d'Europe en matière de création d'entreprise permet d'arriver à une constatation très positive pour la France. En plus de profiter d'un coût d'immatriculation raisonnable d'environ 200 à 250 euros et d'un délai de 24 heures, les entrepreneurs français ont la possibilité de continuer à réduire leurs frais en faisant le choix de se faire accompagner par des services comme Legalstart.fr.

Pour Timothée Rambaud, co-fondateur de Legalstart.fr « *Heureux comme Dieu en France ! En simplifiant encore plus la création d'entreprise grâce à des services en ligne comme Legalstart.fr où toutes les procédures sont automatisées, la France peut accélérer son dynamisme entrepreneurial. Chez Legalstart.fr nous voulons débloquer la création d'entreprise et oui, grâce au digital, il est facile, rapide et peu coûteux de créer et gérer une entreprise en France* ».

Legalstart.fr sera présent au [Salon des Entrepreneurs](#) les 7 et 8 février sur le stand 425 au Palais des Congrès à Paris.

## A propos de Legalstart.fr

Créée en 2013 par Timothée Rambaud, Pierre Aïdan et Stéphane Le Viet, Legalstart.fr est la première solution en ligne de création de documents juridiques et de formalités administratives à destination des TPE/PME. Le site permet à un professionnel de gérer lui-même l'ensemble de ses besoins juridiques : créer une entreprise, déposer une marque, rédiger un contrat de travail ou encore recouvrer une facture impayée. Pour les problématiques plus complexes, Legalstart.fr propose également une solution de mise en relation avec des avocats spécialisés grâce à son réseau de plus d'une centaine de partenaires dans tous les domaines du droit.

Legalstart.fr est lauréat du Concours d'innovation numérique et a obtenu le Pass French Tech auprès de Cap Digital. Legalstart.fr est membre de l'association gouvernementale Transition Numérique Plus (ATN+) qui aide les PME/TPE dans leur développement digital.

Télécharger des visuels : [ici](#)

Plus d'informations sur [www.legalstart.fr](http://www.legalstart.fr)

### Contacts Presse :

Jean-François Kitten : [jf@licencek.com](mailto:jf@licencek.com) / M : +33 (0)6 11 29 30 28

Stéphanie Moy : [s.moy@licencek.com](mailto:s.moy@licencek.com) / T : +33 (0)6 62 65 86 84

---

<sup>i</sup> Source : Etude du Conseil national des greffiers des Tribunaux de Commerce « *Panorama de l'immatriculation des entreprises dans l'Union Européenne* »